

LVM/MK.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DIRECTION DE LA JUSTICE

cl
88

DECRET N°61-397 PR / MJL / DJ.

CONSEIL DES MINISTRES
SECRETARIAT GENERAL
6 Decembre 1961
Arrivée N° 1765 5314

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

Vu la loi n°60-36 du 26 novembre 1960, portant
constitution de la République du Dahomey ;

Vu le dossier de recours en grâce concernant le
nommé AGHAJE O Cyprien ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation ;

DECRET :

ARTICLE 1.- Le recours en grâce formé par le nom-
mé AGHAJE O Cyprien, condamné le 11 octobre 1960 par
le tribunal de Cotonou à 2 mois de prison pour abus
de confiance, est admis et remise lui est faite de la
peine d'emprisonnement prononcée contre lui.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera mentionné sur
le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice
et de la Législation, puis notifié à l'intéressé par
les soins du Procureur général près la Cour d'appel de
Cotonou./-

Porto-Novo, le

6 DEC 1961

1961.

Signé : M. M A G A.-

Pour ampliation :

Pour le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice et de la
Législation et par délégation
Le Directeur de Cabinet,

AMPLIATIONS :

Président de la République	9
MJL.....	2
Procureur Général.....	1
Procureur de la République	1
Intéressé.....	1
JORD.....	1

J. CLAVEAU.